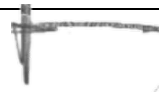



**Bureau syndical du
 18 Novembre 2021**

DELIBERATION N° 2021-11-087
**Autorisation de signature- Marché d'acquisition d'engins de chantier pour les
 installations du Syvadec**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à dix heures trente, le bureau syndical convoqué, le douze novembre par le Président, dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	9	8	
<p>Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, NEGRONI Jérôme, DOMINICI François, CICCADA Vincent</p> <p>En visioconférence : MICHELETTI Vincent</p>			
<p>Absents : FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frederick.</p>			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 23/11/2021 et de la publication de l'acte le: 23/11/2021			
  Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211118-2021-11-087-DE
 Date de télétransmission : 23/11/2021
 Date de réception préfecture : 23/11/2021

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Fournitures et services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 8 octobre 2021.

La présente consultation qui a pour objet la fourniture d'engins de chantier pour les installations du Syvadec est allotie en 2 lots :

- Lot 1 des chargeurs pour les installations de Porto Vecchio, Bonifacio et Viggianello;
- Lot 2 des pelles à chenille pour les installations de Figari et Cauro

La durée de chaque contrat est de 41 mois, garantie incluse

Le 18 novembre 2021 la commission d'appel d'offres a émis un avis au regard des critères de jugement des offres fixés par la procédure d'appel d'offres.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec, ou son représentant, à signer les pièces contractuelles du marché d'acquisition d'engins pour les installations du Syvadec avec la société LOCA PLUS qui a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour les 2 lots, à savoir :

- 388 461,08 € H.T. pour le lot 1
- 158 750,00 € H.T. pour le lot 2

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 18 novembre 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché d'acquisition d'engins pour les installations du Syvadec avec la société LOCA PLUS qui a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour les 2 lots, à savoir :
 - 388 461,08 € H.T. pour le lot 1
 - 158 750,00 € H.T. pour le lot 2
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20211118-2021-11-087-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021